

ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen
Annuel
1ère session
du
Master
1ère année
MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES, STATISTIQUE
parcours International : Mathematics and economic decision

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE :

Article 1^{er}
Sont nommés pour l'année universitaire 2023-2024, membres du jury d'examen (Annuel 1ère session) du

Master
1ère année
MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES, STATISTIQUE
parcours International : Mathematics and economic decision

- M. VILLENEUVE STEPHANE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme ALZIARY BENEDICTE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme ASSENZA TIZIANA, MAÎTRE DE CONFERENCES
- Mme AURIOL EMMANUELLE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. BOUSTANY RYAN, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENTS
- M. CHHOR JULIEN, MAÎTRE DE CONFERENCES
- M. DAOUIA ABDELAATI, MAÎTRE DE CONFERENCES
- M. GADAT SEBASTIEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. GUEMBEL ALEXANDER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. IBRAHIM JEAN-PAUL, CONTRACTUEL ENSEIGNANT LRU
- M. JOCHMANS KOEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. MAGNAC THIERRY, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. MARIOTTI THOMAS, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENTS
- M. MEDDAHI NOUR, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme MOINAS SOPHIE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. PAUWELS EDOUARD, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. RENAULT JÉRÔME, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme RUIZ-GAZEN ANNE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme SHAHANAGHI SARA, CONTRACTUEL ENSEIGNANT CHERCHEUR LRU
- M. SMOLIN ALEXEY, CONTRACTUEL ENSEIGNANT CHERCHEUR LRU

Article 2

Le jury sera présidé par :

M. VILLENEUVE STEPHANE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 19 octobre 2023

 **Ecole d'économie
et de sciences sociales
quantitatives de Toulouse**
1, Esplanade de l'Université F-31080 Toulouse Cedex 06
SIRET 130 030 620 00012 - TVA FR67130030620

Le Directeur,
Christian GOLLIER

